

## Formulaire de demande pour une extension de terrasse saisonnière

Dans le cadre de la relance du secteur Horeca post confinement, la Ville peut autoriser dans certaines conditions une extension saisonnière de terrasse sur places de stationnement.

L'extension demandée doit à priori se situer sur l'espace de stationnement situé devant le commerce, dans le prolongement direct de l'établissement. L'établissement demandeur doit préalablement disposer d'un certificat de conformité Horeca délivré par la cellule Horeca. L'aménagement de la terrasse devra permettre de préserver la sécurité des clients vis-à-vis de la circulation dans la rue ainsi qu'une intégration esthétiquement harmonieuse dans l'environnement urbain alentour (art 31 du règlement Terrasse).

Le règlement Terrasses reste d'application pour ces extensions saisonnières. En particulier le demandeur s'engage à :

- Placer le mobilier de manière sécurisée, et dans les limites du périmètre autorisé
- Ne placer que tables, chaises et parasols sur l'extension de terrasse
- Utiliser du mobilier en harmonie au niveau des matériaux, de la forme et des coloris. Les inscriptions publicitaires ne peuvent occuper plus de 10% de la surface du parasol ou du mobilier.
- Ranger le mobilier à la fermeture du commerce chaque soir,
- Retirer spontanément de l'espace public l'installation saisonnière au terme de l'autorisation accordée
- Verser le montant de la redevance prévue par le règlement pour les terrasses saisonnières (gratuit en 2021)

Le Collège examinera les demandes et prendra une décision en fonction de la disposition des lieux et du dossier de l'établissement. En cas de décision favorable, un marquage au sol sera réalisé par la cellule Horeca. **Les demandes déposées avant le 26 avril 2021** pourront faire l'objet d'un marquage à partir du mois de mai 2021.

Formulaire à renvoyer par mail à [horeca@brucity.be](mailto:horeca@brucity.be) :

Enseigne	
Nom et prénom du gérant	
TVA	
Adresse d'exploitation	
Numéro de GSM	
Adresse E-MAIL	
Type de commerce	
<b>A JOINDRE IMPERATIVEMENT</b>	<b>Illustration de l'aménagement proposé</b>

Si vous éprouvez des difficultés à compléter ou à transmettre le formulaire, veuillez le signaler à [horeca@brucity.be](mailto:horeca@brucity.be)  
ou au ☎ 02/279 22 60.